

# RATENELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M. VIOLY Alain, M. SICARD Eric, M. GOYARD Jérôme, M. BERNOUX Denis, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. BOULY Laurent (Pouvoir à Mme FARRIS Sandrine), Mme MOREAU Estelle (Pouvoir à M. VIOLY Alain), M. FRANCOIS Jean-Alain (Pouvoir à M. CHEVRIER Gilles), M. BRAYARD Philippe.

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

-----

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 19 mai 2017.

### DEMANDE D'EMPRUNT : ETUDE DES OFFRES

- a décidé, à l'unanimité, d'accepter la proposition du Crédit Mutuel consistant en la renégociation du prêt actuellement en cours auprès de cette banque (reste à rembourser : 79 124.50 €) et la souscription d'un nouvel emprunt dans le cadre de l'acquisition du terrain pour le projet de maisons séniors (65 000 €)

- a décidé à l'unanimité de souscrire un emprunt d'un montant de 144 124.50 € sur une durée de dix ans au taux fixe de 1.65%.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider ladite offre et signer tous les documents s'y rapportant.

### REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES – FPIC 2017

- a décidé à l'unanimité de conserver la répartition dite de droit commun (montant qui sera reversé à la commune de Ratenelle : 10 953 €).

### RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE

- a pris connaissance de la demande de retrait de la Commune de SAINTE-CROIX de la Communauté de Communes Terres de Bresse (afin de rejoindre la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom).

- a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande de retrait de la Commune de SAINTE-CROIX.

### AGENCE ATD : APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS (TITULAIRE ET SUPPLEANT)

- a décidé à l'unanimité, suite à l'adhésion de la commune de RATENELLE à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (délibération du conseil municipal du 19.05.2017) :

- D'approuver les statuts de l'agence et le règlement intérieur des adhérents
- De désigner M. Claude BARBIER comme son représentant titulaire à l'Agence et M. Alain VIOLY comme son représentant suppléant
- D'approuver le versement de la cotisation correspondante fixée par l'Assemblée générale (cotisation équivalente à 1€ / habitant)

### TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE

- donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire afin de solliciter plusieurs devis pour le changement de la chaudière de l'école primaire avant l'hiver 2017/2018

- donne pouvoir, à l'unanimité, à M. le Maire afin d'étudier et chiffrer un projet d'aménagement de l'école primaire comprenant le changement des portes et des fenêtres, l'abaissement du plafond, un projet d'agrandissement sur l'aile du bâtiment afin d'accueillir de nouveaux vestiaires et sanitaires réglementaires et permettre de répondre aux normes d'accessibilité avec la création d'une rampe d'accès

- donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire afin de solliciter les services de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour réaliser une étude sur ce projet d'aménagement et afin de réaliser, en parallèle, une étude pour l'installation, à plus long terme, d'une chaudière à bois (coût, possibilités de subventions, etc.).

### QUESTIONS DIVERSES

- a fait le point sur l'avancement des travaux de réhabilitation dans le logement de l'ancienne poste.

- a fait le point sur le dossier concernant la souscription pour l'église (dons, subventions)

- a fait le point sur les problèmes d'élagage et de tonte en bordure des propriétés des particuliers (RAPPEL : l'entretien en bordure de route est à la charge de l'administré devant sa propriété)

- a pris connaissance du compte-rendu de la réunion du SIVOS de Cuisery du 29.06.2017 (clôture des comptes, répartition des fonds restants et dissolution en cours)
- a pris connaissance de la parution du décret ministériel permettant la modification des rythmes scolaires et le retour à la semaine de quatre jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

**LE MAIRE,**  
**Claude BARBIER.**